

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 9 avril 2024]

Date de la convocation

27 mars 2024

Date de mise en ligne

11 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 4

Votants : 28

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Christel PALIS, Claire VILLENEUVE, Elisa GILLET

Absents : Antony MOUSSU, Daniel RIBES, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH

N° 049/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Vote des taux d'imposition 2024

Suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition 2024, le produit à taux constant se décompose de la manière suivante :

Impôts	Base prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit attendu	Contribution Coefficient correcteur	Produit attendu après application du coefficient
Taxe foncière (bâti)	19 849 000	35,72%	7 090 063	- 2 954 322	4 135 741
Taxe foncière (non bâti)	240 900	67,38%	162 318		
Taxe d'habitation	1 732 800	11,98%	207 589		
Produit total 2024					4 505 648

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2024 au niveau de ceux de 2023, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 35.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.38 %
- Taxe d'habitation : 11.98 %

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 10 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20240410-049-2024-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024